



Titre de séjour pour une femme étrangère non divorcée

Par **GuiSAV**, le **13/02/2020** à **22:37**

Bonjour, je voulais savoir si une femme de nationalité marocaine entrée en France avec visa de conjoint de Français et mère de deux enfants français (un né au Maroc et le second en France) peut rester en France sur le long terme?

Actuellement, elle a obtenu un titre de séjour de parent de français pour un an après avoir reçu une obligation de quitter le territoire français . Malgré qu'elle a quitté le foyer conjugal et donc une durée de vie commune de 2 ans passée depuis le mariage, elle est toujours mariée. Malgré une tentative de divorce en France le tribunal a été jugé incompétent au profit du juge marocain. Une demande de divorce a été jugée irrecevable au Maroc pour absence.

Un enfant est scolarisé depuis la dernière rentrée scolaire alors qu'il vient d'avoir 3 ans le 24 janvier 2020.

Sera-t-il possible qu'elle obtienne des prolongations a son titre de séjour sans divorcer alors que le père des enfants et en loccurence son mari n'a pas donné son accord et même déposer deux plaintes pour enlèvement parental devant le procureur sans réponse a ce jour?